

Le photovoltaïque est une énergie renouvelable, qui utilise le rayonnement solaire pour produire de l'énergie. Source d'énergie infinie et décarbonée, le soleil contribue à lutter contre le réchauffement climatique et à sécuriser l'approvisionnement en électricité.

Lutter contre le réchauffement climatique

La crise climatique est un enjeu global, dont les conséquences sont de plus en plus visibles sur l'ensemble du territoire français. Les leviers à activer pour y faire face peuvent pour autant être pensés et mis en place localement. **Le photovoltaïque répond à l'impératif de limitation des gaz à effet de serre** émis lors de la production d'énergie à l'échelle de la commune, et participe de ce fait activement à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Sécuriser l'approvisionnement électrique

Le projet photovoltaïque de DPPLN est également nécessaire pour relever les défis énergétiques actuels. L'envolée des prix des énergies fossiles, la faible disponibilité du parc nucléaire français et les tensions d'approvisionnement qui s'annoncent pour faire face aux hivers prochains, sont autant d'éléments qui confirment l'urgence de développer des alternatives énergétiques durables et viables, telles que le photovoltaïque.



EN FRANCE, UN RETARD À RATTRAPER

La France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, déclinés dans un document officiel, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Celle-ci prévoit que, d'ici à 2030, 40 % de l'énergie soit d'origine renouvelable.

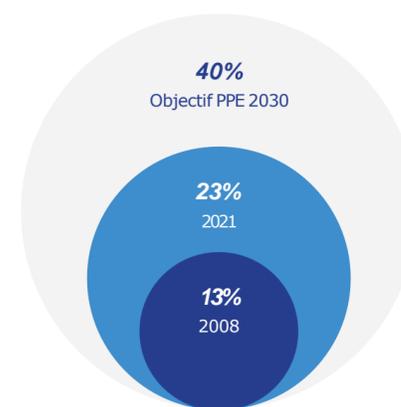


LE SAVIEZ-VOUS ?

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint son objectif de développement des énergies renouvelables en 2020. Ce retard a déjà coûté 500 millions d'euros à l'État et pourrait encore lui coûter si ce retard se poursuivait.

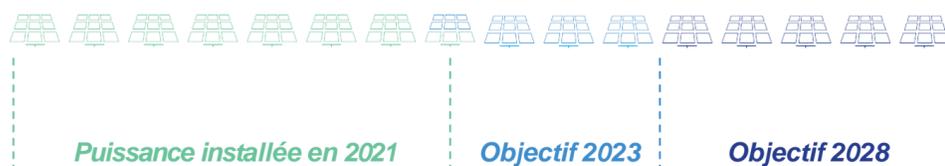
Les parcs photovoltaïques ont permis de couvrir 4,9% de l'électricité consommée en France en 2023.

Part actuelle de la production des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et objectifs à long terme



ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

En ce qui concerne l'énergie solaire, la Programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit que 20 GW soient installés d'ici à fin 2023, et 44 GW dans l'hypothèse haute d'ici à 2028. Pour atteindre ces ambitions, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, les parkings ou les friches ne suffira pas.

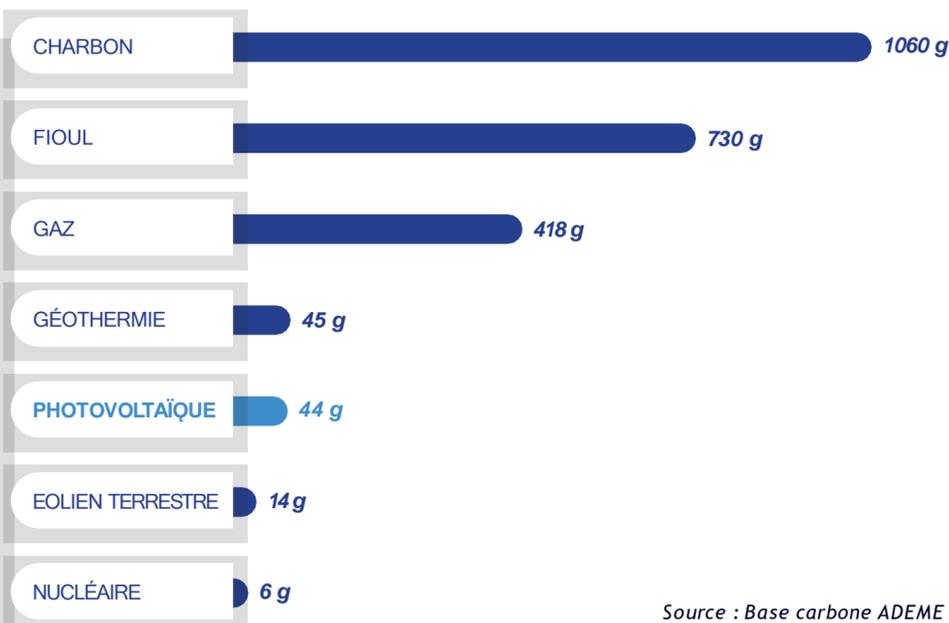


Le photovoltaïque, une énergie décarbonée

L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est une des moins émettrices de CO₂, l'un des principaux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Elle dégage ainsi près de 10 fois moins de CO₂ que le gaz naturel et 20 fois moins que le charbon.

C'est pourquoi l'Agence de la transition écologique (ADEME) considère que « le développement massif du photovoltaïque est incontournable » pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Émission de CO₂ par KWh selon le type d'énergie



Source : Base carbone ADEME



LE SAVIEZ-VOUS ?

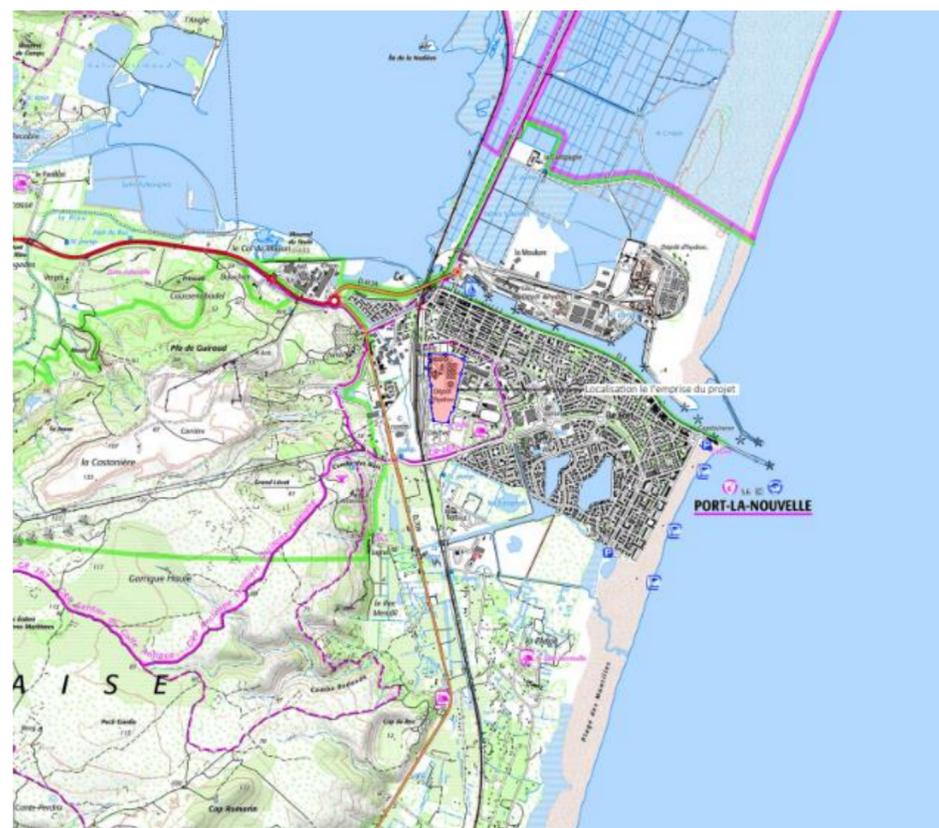
Dans les années à venir, nous devons diminuer notre consommation d'énergies fossiles. Cela passera par exemple par le remplacement progressif de véhicules roulant au gazole ou à l'essence par des véhicules électriques. Cette « électrification » de notre société et de nos usages rend nécessaire la consolidation des moyens de production, à commencer par les installations renouvelables.

Le projet photovoltaïque est né de la nécessité de reconversion de l'ancien site pétrolier DPPLN. Cette reconversion permettra l'accueil d'une nouvelle production d'électricité verte.



LOCALISATION DU PROJET

Le projet de 10 hectares est localisé sur l'ancien site pétrolier Dyneff de Port la Nouvelle dans le département de l'Aude au sein de la région Occitanie. Il est au cœur du centre-ville, la gare et la Mairie sont situés au Nord, la déchèterie au Sud, les services techniques et le complexe sportif à l'Est.



Pourquoi ici ?

Le projet photovoltaïque de DPPLN est situé sur une ancienne friche industrielle. Cette friche a été identifiée par le Ministère de la Transition Ecologique en Février 2022 (4 sites dans l'Aude sur 876 en France) comme prioritaire pour être reconvertie en parc photovoltaïque.

C'est également un emplacement idéal pour Qair France pour alimenter l'usine Hyd'Occ en électron vert.



La dépollution du site

Le site DPPLN est un ancien site pétrolier dont les cuves ont été totalement démantelées en 2015. Cette ancienne friche industrielle est donc aujourd'hui à l'abandon. Elle est donc concernée par trois types de pollution :

- Hydrocarbures
- Bitumes
- Déchets

Conformément au plan de gestion réalisé dans le cadre de la procédure Tiers Demandeur et au futur arrêté de dépollution, ces polluants seront traités avant la construction du parc photovoltaïque.



Ainsi les hydrocarbures sont présents sur l'ensemble du terrain à des concentrations plus ou moins élevés. La terre sera excavée jusque parfois 2m avec rabattage de la nappe pour y être traitée sur place. Le traitement se fera par biotierre sur une durée estimative entre 19 à 22 mois. La terre sera ensuite remise sur place et le terrain sera aplani.

Les bitumes sont présents par poche sur le terrain avec des grosseurs plus ou moins importantes. Il s'agit de bitumes visqueux sous forme de boulettes et de bitumes durs. Il est prévu l'excavation de la terre souillée puis le tri par tamisage de cette terre. Le bureau d'études a estimé qu'environ 10% du volume total sera évacué du site et géré en décharge adaptée. Le reste restera sur site dans un bassin avec géotextile (encapsulation).

Il y a également des déchets sur le site qui correspondent à des canalisations. Il y a en tout 4 canalisations, dont une canalisation amiantée, qui vont être déterrées et évacuées hors du site pour être traitées dans un circuit adapté.

L'ensemble du site sera ainsi totalement remanié avant la construction du parc photovoltaïque. Le terrain sera aplani sur l'ensemble de sa surface.



CALENDRIER DES PRINCIPALES ÉTAPES



JUIN 2022
SIGNATURE DE L'ACCORD DE REPRISE AVEC LA SOCIETE DPPLN (DYNEFF)



JUILLET 2022 à DECEMBRE 2023
RENCONTRE DES ELUS, DU SOUS-PREFET, DE LA DREAL, DE LA DDTM, etc..



DECEMBRE 2023
DÉPÔT À L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



4^e TRIMESTRE 2024
ENQUÊTE PUBLIQUE



PRINTEMPS 2025
OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE



AUTOMNE 2025
DÉMARRAGE DE LA DEPOLLUTION POUR UNE PERIODE DE 18 MOIS



PRINTEMPS 2027
CONSTRUCTION DE LA CENTRALE



FIN 2027 - 2057
EXPLOITATION DE LA CENTRALE

Le projet doit respecter plusieurs étapes avant d'être autorisé et que Qair France puisse lancer la construction de la centrale photovoltaïque.

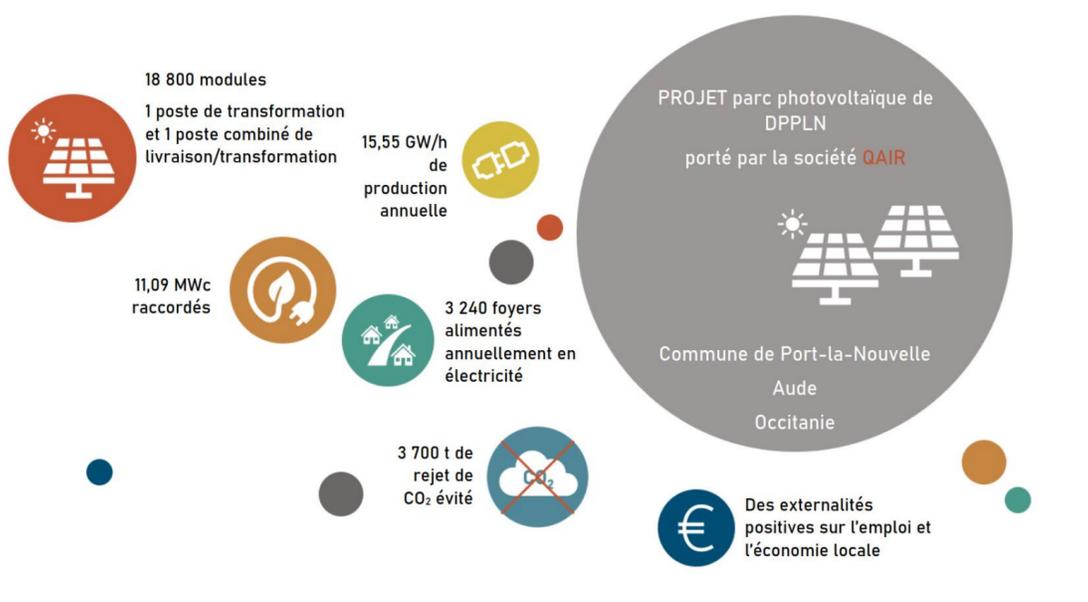
En Décembre 2023, une demande de permis de construire a été déposée à la mairie de Port la Nouvelle. Elle sera instruite par les services de l'État et étudiée par l'ensemble des services de l'état qui rendront leurs avis sur le projet.

Ensuite, un commissaire-enquêteur sera chargé d'organiser une enquête publique d'une durée d'un mois, qui permettra à toute personne le désirant de faire valoir son avis sur le projet, via un registre et une permanence en mairie. Ces avis seront recueillis puis feront l'objet d'un rapport remis au préfet.

Sur la base de l'ensemble des éléments récoltés, le Préfet décidera de la délivrance, ou non, du permis de construire.

Le projet DPPLN a été pensé pour s'intégrer harmonieusement au territoire. Des études environnementales et paysagères ont été menées afin de prendre en compte ses spécificités et permettre de réfléchir à des mesures compensatoires, lorsqu'elles sont nécessaires.

LE PARC EN QUELQUES CHIFFRES



LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES NE GÈNÈRENT :



AUCUNE POLLUTION



AUCUN BRUIT

Seuls les onduleurs, qui transforment le courant électrique en courant alternatif, sont susceptibles de générer un léger bourdonnement. Néanmoins, ceux-ci seront situés à plus de 200m des premières habitations et ne fonctionneront qu'en journée.



AUCUN MOUVEMENT

Avec leur couleur neutre, ils se fondent facilement dans le paysage, sans attirer l'attention.

Des haies seront présentes autour du site pour masquer le parc depuis les rues et les habitations

UN SITE SÉCURISÉ

Afin d'assurer la sécurité de la zone, une clôture sera installée aux abords du site. Elle permettra d'assurer la sécurité du site.

- 1 Panneaux photovoltaïques et structures métalliques
- 2 Locaux techniques (Onduleurs, Transformateurs, Compteur, Poste de livraison)
- 3 Raccordée au Poste Source vers le Réseau national de transport et de distribution d'électricité
- 4 Accès et pistes
- 5 Réseaux de câbles enterrés
- 6 Clôture
- 7 Citerne incendie



DES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

Le projet agrivoltaïque bénéficiera à l'ensemble du territoire, grâce aux retombées fiscales. Divers impôts et contributions (CVAE, CFE, IFRER et TFPB) seront en effet perçus par la région Occitanie, le département de l'Aude, l'agglomération du Grand Narbonne et la commune de Port la Nouvelle.



54 000 € / an de recettes pour les collectivités

Par ailleurs, le projet participe plus largement au développement local en phase travaux et exploitation.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE LES PANNEAUX ARRIVENT EN FIN DE VIE ?

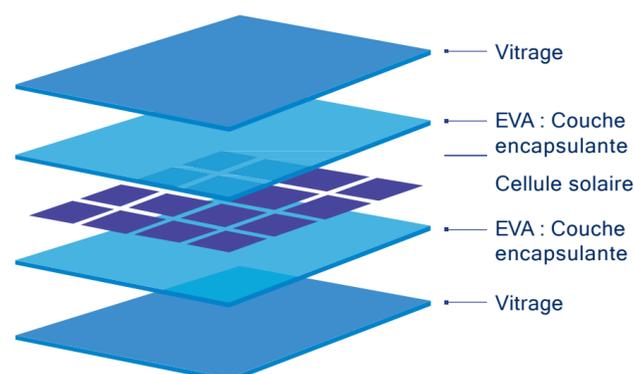
Une installation légère et entièrement démontable

Les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie de 30 à 40 ans. Ils sont seulement posés avec des pieux enfoncés dans le sol : à la fin de l'exploitation d'un parc, le démantèlement des installations est donc facile et rapide. L'exploitant est tenu de démonter l'ensemble des structures et de remettre en état le site d'accueil.

Des panneaux recyclables

94% d'un panneau photovoltaïques sont recyclables

Depuis 2012, la collecte et le recyclage de ces équipements est une obligation réglementaire européenne imposée aux fabricants.



UN PROJET DÉVELOPPÉ EN TRANSPARENCE AVEC LE TERRITOIRE

Depuis les prémices du projet, Qair France s'est attaché à tenir informés les acteurs locaux de l'avancement du projet, afin de les associer à son développement. Conscients de l'importance d'une telle démarche pour s'ancre harmonieusement au territoire, nous avons été accompagnés par des bureaux d'études indépendants spécialisés chacun dans leurs domaines de compétence (dépollution, faune/flore, paysage, etc..).